

**Question écrite de M. Pierre Maudet, du 28 juin 2005: «Commission de préavis pour le soutien à la création musicale: coup de sac?»**

Qui compose la commission citée en titre?

Qui nomme ces personnes?

Depuis combien d'années y siègent ces personnes?

Pourquoi n'applique-t-on pas de règles de durée de mandat similaires à celles en vigueur à l'Etat, soit au maximum cinq ans de mandat?